





National

Corruption à la FFR: ouverture du procès Laporte-Altrad à **Paris**

7 septembre 2022

Le 8 juin 2022, Anticor s'est constituée partie civile dans l'affaire dit de la « Fedération Française de Rugby » portant sur les liens étroits entretenus par Bernard Laporte, le Président de la FFR, avec l'homme d'affaire Mohed Altrad. L'audience correctionnelle aura lieu du 7 au 22 septembre 2022 devant la 32e chambre correctionnelle du Tribunal Judiciaire de Paris.

Il s'agira notamment de faire la lumière sur les contrats passés entre 2016 et 2018 par la FFR, avec la société ALTRAD INVESTMENT AUTHORITY (AIA) dirigée par Mohad Altrad ainsi que le club MONTPELLIER HERAULT RUGBY (MHR) dont Mohad Altrad est Président.

Le Président de la FFR, qui est présumé innocent, aurait en effet usé à plusieurs reprises de son influence dans des décisions significatives pour le milieu du rugby professionnel notamment pour appuyer le rachat du club Gloucester Rugby par Altrad ou l'annulation d'un match du Top 14 opposant le Racing 92 au MHR.

En outre, deux contrats conclus entre la FFR et la société AIA ont été passés dans des conditions opaques. L'un porte sur le soutien à la candidature de la France pour l'accueil du mondial de rugby, d'un montant de 1 800 000 euros. Il aurait été passé sans appel d'offre préalable. L'autre porte sur la commercialisation de la face avant du maillot de l'équipe de France, pour un montant de 6 800 000 euros par saison.

Ces décisions sont intervenues alors que Bernard Laporte et Mohed Altrad étaient liés par l'intermédiaire de leur entreprises respectives, BL COMMUNICATION et AIA, par un contrat de partenariat.

La FFR est une association de loi 1901, reconnue d'utilité publique, bénéficiant d'une délégation du ministère des sports. Ainsi, son Président et son Vice-Président sont chargés d'une mission de service public et donc soumis au respect d'importantes règles éthiques.

À l'issue de cinq années d'enquête menée par le Parquet National Financier, Bernard Laporte, Serge Simon, le Viceprésident de la FFR, et Mohad Altrad sont renvoyés devant le Tribunal correctionnelle notamment pour corruption, prise illégale d'intérêts et trafic d'influence.

Après l'affaire de la coupe du monde du Qatar, c'est un nouveau scandale qui touche le milieu du sport, et plus spécialement du rugby, malgré « l'esprit du ballon ovale » affiché par la fédération.

Le milieu du sport, parce qu'il brasse des enjeux financiers et politiques colossaux, est très exposé aux risques de corruption. Les risques de dérives sont d'autant plus grands que les compétitions sportives de haut niveau sont le terrain privilégié des discussions diplomatiques.

Pourtant, ces pratiques sont particulièrement délétères pour la jeunesse car le sport a longtemps été considéré comme un milieu où de nombreux jeunes pouvaient trouver une voie d'émancipation. Mais quand la corruption est profondément enracinée, quand la réussite ne dépend pas du mérite mais des relations d'argent, il est difficile de voir des perspectives d'avenir.

Ce procès intervient un an avant le mondial de rugby, dans lequel Bernard Laporte aura un rôle de premier plan, et rappelle que toutes les compétitions mondiales sont concernées.

Partager cet article













